



Communiqué du 21/06/2012

## **Communiqué :** **Organisation des examens et laïcité**

# **FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE**

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

La FNEC FP FO constate qu'en cette période d'examens et comme chaque année la laïcité de l'école et de l'Etat n'est pas respectée par le ministère de l'Education nationale dans les modalités retenues pour l'organisation des sessions d'examen (baccalauréat, diplôme national du brevet notamment).

La FNEC FP FO rappelle sa position : il n'est pas admissible que la possibilité soit donnée aux recteurs d'organiser des sessions d'examen à l'intérieur d'établissements privés. Cet abandon des règles et des principes de la laïcité inscrits dans la loi de 1905 est à l'origine de multiples problèmes et place les personnels de l'Education nationale dans une situation inacceptable.

Certes une circulaire prévoit que les « signes religieux ostensibles soient masqués » pendant la durée des épreuves mais cette disposition hypocrite ne règle rien : les fonctionnaires d'Etat sont contraints d'encadrer les sessions d'examens dans des établissements dont le caractère propre est établi par la loi anti-laïque de 1959, dite loi Debré dont la confédération Force Ouvrière continue à demander l'abrogation.

*Montreuil, le 21 juin 2012*